

COMMUNE DE SANTENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 29 AVRIL 2008 Salle du Conseil Municipal à 20 h 30

PRESIDENT : Monsieur TUDELA Henri.

SECRETAIRE de SEANCE : M. UNY Guillaume.

PRESENTS : Mme BLONDAN Véronique, Mme CHAPELLE Yvette, M. COULON Serge, M. GIRARDIN Jacques, M. JOLY Michel, M. LEGROS Samuel, M. LEQUIN Antoine, M. MARGUIN Michel, M. MENAGE Michel, M. MILLARD Eric, Mme OLIVIER Rachel, Mme POULIN Annick, Mme TOURTIAU Corinne, M. TUDELA Henri, M. UNY Guillaume.

EXCUSES :-
ABSENTS :-
POUVOIRS :-

DATE de la CONVOCATION : 21/04/2008

DATE de l’AFFICHAGE : 21/04/2008

Lecture du compte rendu de la séance du 25 mars 2008. Le compte rendu n’appelle pas d’observations.

- **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :**

Suite à la délégation attribuée au Maire afin de passer des marchés publics à procédure adaptée jusqu’à 45 000 € il est nécessaire de présenter au conseil municipal les décisions prises :

- Décision du 11 avril 2008 : Travaux d’entretien de la signalisation horizontale de la commune de Santenay attribués à GIROD LINE S.A.R.L. Maison Morel 39400 BELLEFONTAINE pour un montant de 1 960,00 €HT.
- Décision du 24 avril 2008 : Travaux d’entretien de la piscine municipale de Santenay durant la saison 2008 attribués à L’ECLAT DU MORVAN 85 rue de Drémeaux 71400 AUTUN pour un montant de 18 587,30 €HT.

DELIBERATIONS

- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - Liste de présentation :**

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide de dresser une liste de 24 noms pour que cette nomination puisse avoir lieu dans les conditions prévues à l'article 1650 du code général des impôts.

- **LISTE ANNUELLE DES JURES D'ASSISES - Tirage au sort sur la liste électorale :**

Afin de permettre l'établissement de la liste des jurés d'assises, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir tirer au sort 3 noms de personnes sur la liste électorale de la commune de Santenay.

Il est procédé au tirage au sort :

- 1 : n° 255 : M. Jacques GIRARDIN
- 2 : n° 573 : Mme VICENTE épouse MARTINS Françoise
- 3 : n° 580 : Mme VOINET épouse LEQUIN Cécile

- **MARCHE PUBLIC - REFECTION DE VOIRIE – programme 2008 AMENAGEMENT URBAIN rue de Lavau - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS rue du Potet - SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE – MOBILIER URBAIN - Autorisation d'engager la procédure de passation du marché public et autorisation de signer le marché :**

Le conseil municipal est informé que le point n° 7 est retiré de l'ordre du jour et inclus dans le point n° 6 de l'ordre du jour.

Arrivée de M. Samuel Legros.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection de la voirie pour 2008, l'aménagement urbain rue de Lavau, le projet de voirie et réseaux rue du Potet et la signalisation horizontale et verticale ainsi que le mobilier urbain lié à ces projets.

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme et présente les plans :

- ❖ **Lot 1** : Réfection de voirie programme 2008. Il s'agit de la réfection de la Route de Saint Jean, Route de Cheilly-les-Maranges, rue de la Créée, Chemin des Hâtes, Chemin des Gottis et Chemin derrière le Garage des Sources.
M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 307 783,00 €HT.
- ❖ **Lot 2** : Aménagement Urbain rue de Lavau. Il s'agit de l'aménagement de la rue de Lavau au niveau du groupe scolaire afin de permettre une mise en sécurité du carrefour à proximité d'un bâtiment scolaire. M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 100 032,00 €HT.

- ❖ **Lot 3 :** Voirie et réseaux divers Rue du Potet. Afin de permettre la viabilisation de la rue du Potet et considérant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique en date du 2 janvier 2008 entre la communauté d'agglomération Beaune Cote et Sud et la commune de Santenay, il est prévu d'aménager la voirie, le réseau eau potable, le réseau eaux usées, les eaux pluviales et le téléphone sur une partie de rue du Potet.
M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 139 730,00 €HT.
- ❖ **Lot 4 :** Aménagement urbain rue de Lavau : Signalisation horizontale et verticale – mobilier urbain. M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 14 564,00 €HT.

Le montant total des 4 lots s'élève à 562 109,00 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet de réfection de la voirie pour 2008, de l'aménagement urbain rue de Lavau, le projet de voirie et réseaux rue du Potet et la signalisation horizontale et verticale ainsi que le mobilier urbain lié à ces projets et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus, d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir.

- **MARCHE PUBLIC - MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE NOTRE DAME DU ROSAIRE - Autorisation d'engager la procédure de passation du marché public et autorisation de signer le marché :**

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

L'objectif de ce projet est de mettre en valeur l'Eglise Notre Dame du Rosaire par un aménagement lumière du bâtiment. L'archevêché, propriétaire de l'église, a été consulté sur ce projet et un avis favorable a été donné. L'éclairage public de la commune de Santenay étant assuré par le SICECO, les travaux de mise en lumière ne peuvent être exécutés que par l'entreprise désignée par le SICECO chargé de l'éclairage public de la commune.

M. le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux de mise en lumière de l'Eglise Notre Dame du Rosaire est estimé à 115 502,87 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de mise en lumière de l'Eglise Notre Dame du Rosaire et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus, d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir.

- **COMMISSION D'INDEMNISATION A L'AMIABLE DU PREJUDICE COMMERCIAL (CIAPC) - Attribution d'indemnité aux membres de la commission n'ayant pas de fonction au sein des services de l'Etat ou des Collectivités Territoriales :**

Par délibération du 20 septembre 2007, la commune de Santenay a décidé la création et la composition de la commission d'indemnisation amiable du préjudice commercial lié aux travaux du centre de Santenay en 2006.

Dans le cadre des réunions concernant la commission d'indemnisation à l'amiable du préjudice commercial, des intervenants d'organismes extérieurs sont amenés à participer.

Il est proposé d'allouer une indemnité aux membres de cette commission n'ayant pas de fonction au sein des services de l'Etat ou des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide l'attribution aux membres de cette commission, n'ayant pas de fonction au sein des services de l'Etat ou des Collectivités Territoriales, d'une somme forfaitaire de 50 euros net de TVA par commission, l'ouverture des crédits suffisants au budget principal de la commune de Santenay à l'article 6228 rémunérations diverses.

- **PISCINE - SAISON 2008 - Tarifs – dates et horaires d'ouverture de la piscine - location buvette :**

Dans le cadre de la préparation de la saison piscine 2008, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur différents points :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- Tarifs de la piscine : le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour 2008.
 - ✓ Gratuit jusqu'à 6 ans. Accompagnement obligatoire par une personne de plus de 16 ans.
 - ✓ Enfants de moins de 12 ans : 1,50 €
 - ✓ Adultes : 2,50 €
 - ✓ Cartes abonnés 10 entrées enfants : 6,00 €
 - ✓ Cartes abonnés 10 entrées adultes : 16,00 €
 - ✓ Tarif accompagnateur : 1,50 €
 - ✓ Tarif camping adulte : 1,60 €
 - ✓ Tarif camping enfant : 0,60 €

- Horaires d'ouverture de la piscine :

La piscine municipale sera ouverte du **samedi 31 mai 2008 au dimanche 31 août 2008**.

Les heures d'ouverture de la piscine sont les suivantes :

- ❖ Samedi 31 mai : de 10 h 30 à 20 h.
 - ❖ Juin : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 11 h 30 à 14 h et de 16 h 30 à 20 h.
Mercredi, Samedi, Dimanche de 10 h 30 à 20 h.
 - ❖ Du 1^{er} Juillet au 15 Août : du lundi au dimanche de 10 h 30 à 20 h.
 - ❖ Du 16 août au 31 août : du lundi au dimanche de 10 h 30 à 18 h 30.
 - ❖ De 9 h à 10 h 30 : la piscine sera uniquement ouverte aux personnes qui prennent des leçons de natation ou de plongée.
- Location buvette de la piscine 2008 : le conseil municipal décide de modifier la gestion de la buvette et il est décidé de mettre en place un distributeur automatique.
 - Leçons : les horaires pour les leçons de natation sont uniquement de 9 h 00 à 10 h 30. Les maîtres nageurs gèrent eux-mêmes les leçons mais il doivent afficher clairement les tarifs des leçons de manière à informer les usagers de la piscine. Le nombre des entrées au cours de cette période sera dénombré.
 - Local sécurité : le local doit être libre d'accès à tout instant durant la période d'ouverture de la piscine. La gestion de la pharmacie de la piscine est assurée par Mme Véronique BLONDAN. Un cahier de soins sera tenu par tout intervenant à la piscine.

QUESTIONS DIVERSES :

- **DEMANDE DE SUBVENTION - REFECTION DE VOIRIE – Programme 2008 - AMENAGEMENT URBAIN - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE – MOBILIER URBAIN :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide d'autoriser le maire à solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Général une subvention au taux maximum pour la réalisation des travaux de réfection de la voirie pour 2008, l'aménagement urbain rue de Lavau, le projet de voirie et réseaux rue du Potet et la signalisation horizontale et verticale ainsi que le mobilier urbain lié à ces projets ; à l'exception des travaux relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération Beaune Cote et Sud (eau potable, assainissement de la rue du Potet), d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

- **MARCHE PUBLIC - Piscine de Santenay : Remplacement de la chaudière gaz et chauffage solaire et construction d'un local chaufferie - Autorisation d'engager la procédure de passation du marché public et autorisation de signer le marché :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de remplacement de la chaudière gaz avec complément par chauffage solaire et la construction d'un local chaufferie.

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

- ❖ **Lot 1 : Gros Œuvre – Construction d'un local chaufferie.** Le projet comprend la construction d'un local chaufferie pour la piscine municipale de Santenay. L'ossature du local sera réalisée en aggloméré de béton de 20 cm.
M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 25 000,00 €HT.
- ❖ **Lot 2 :** Remplacement de la chaudière gaz et chauffage solaire. Les travaux concernant la réalisation des installations de chauffage des bassins et de production d'eau chaude sanitaire de la piscine de Santenay.
M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 109 000,00 €HT.

Le coût total des 2 lots est estimé à 134 000,00 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet de remplacement de la chaudière gaz avec complément par chauffage solaire et la construction d'un local chaufferie, d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir.

- **Piscine de Santenay : Remplacement de la chaudière gaz et chauffage solaire et construction d'un local chaufferie – Demande de subvention**

La chaudière de la piscine municipale de Santenay installée depuis de nombreuses années ne fonctionne plus correctement. Il s'avère nécessaire de remplacer la chaudière gaz. La commune a

choisi de mettre en place en complément un système de capteurs solaires sur le toit du bâtiment de la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide d'autoriser le maire à solliciter de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional une subvention au taux maximum pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaudière gaz et chauffage solaire et construction d'un local chaufferie, d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

- **FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANTENAY :**

Par délibération du 25 mars 2008, le conseil municipal a déterminé le nombre de membres du conseil municipal représenté au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, composé de 6 membres élus au conseil municipal par délibération du 25 mars 2008 et 6 membres nommés par le maire.

- **COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES Désignation de représentants - Annule et remplace la délibération du 25 mars 2008 :**

Par délibération du 25 mars 2008, le conseil municipal a désigné les représentants de l'organe délibérant au Comité Consultatif Communal de Sapeurs Pompiers Volontaires. Le maire doit être représentant titulaire. Une modification des représentants est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de désigner Mme Véronique BLONDAN et M. Henri TUDELA, représentants titulaires et M. Michel MENAGE et M. Michel MARGUIN, représentants suppléants du conseil municipal au Comité Consultatif Communal de Sapeurs Pompiers Volontaires en nombre égal aux représentants élus par les pompiers.

INFORMATIONS:

- M. le maire propose aux membres du Conseil Municipal un devis pour un guide de gestion des arbres de la commune présenté par l'ONF. Cette proposition n'est pas acceptée par le conseil municipal.
- M. le maire présente le rôle et le travail effectué par la CLETC (commission locale des transferts de charges) à la Communauté d'Agglomération et présente le rapport.
- M. le Maire informe des montants des indemnités attribués aux représentant de la Communauté d'Agglomération.
- M. le Maire annonce qu'il est le 17^{ème} vice président de la Communauté d'Agglomération chargé de l'action sociale et de la lutte contre la délinquance.
- Information sur l'évolution du taux de la taxe professionnelle.
- La commission départementale des taxis a donné un avis favorable à la création d'une autorisation de stationnement de taxi à M. Chamard. L'emplacement sera situé Place de la Gare.

- Le Directeur du Tour de France a sollicité la mairie pour fêter le 20^{ème} anniversaire du passage à Santenay en proposant la pose d'une stèle et l'attribution d'un nom de rue. Le Conseil Municipal décline cette offre.
- L'offre pour l'organisation du Tour de la Ronde Féminine a été déclinée.
- Organisation par le Tour de Côte d'Or Cycliste d'une arrivée d'étape le 31 mai 2008 à Santenay et d'une épreuve UFOLEP l'après midi.
- La date de la prochaine réunion de la commission communication est fixée au mardi 20 mai 2008 à 20 h 00.
- Un livre sur les cavités sablières de dolomie est en cours d'élaboration. La commune s'est engagée à participer au financement de ce livre.
- Remerciement des associations pour les subventions attribuées.
- Information des nouveaux élus par la trésorerie pour des questions relatives aux finances locales.
- Le Conseil Municipal est informé d'un voyage organisé par la FNACA le 4 juillet 2008 dans le Vercors.
- Le Conseil Municipal est informé de la visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale le 30 juin 2008.
- M. le Maire informe que la commune va engager les procédures nécessaires à la révision du POS.
- M. le Maire informe les conseillers municipaux que les comptes rendus du conseil sont consultables sur le site internet de la commune : www.ville-de-santenay.fr
- Information sur l'avancement du dossier de demande d'exploitation de l'eau thermale.
- M. le Maire informe les conseillers que des arbres appartenant à la commune ont été abattus par le propriétaire du terrain voisin à celui de la commune. Un rendez-vous avec M. Desgeorges de la DIREN est demandé.

Fin de séance à 23 h 45.